



Règlement Naudech Tour 2024 - Olargues

Mis à jour le 15/02/2024

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

1. Définition

Le Naudech Enduro Tour est une compétition d'Enduro VTT qui se court en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant une journée un nombre défini de descentes (appelées spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre. Chaque spéciale est entrecoupée d'une liaison non chronométrée (profil ascendant) à effectuer à VTT et si nécessaire à pied. Les départs des spéciales sont cadencés. Tout retard au départ d'une spéciale entraîne une pénalité. Il faut avoir pris le départ de toutes les spéciales pour être classé sur l'épreuve.

2. Organisation

Le Naudech Enduro Tour est organisé par le club Vélo Caroux Haut-Languedoc :
Vélo Caroux Haut-Languedoc - Boissezon - 34390 Vieussan

3. Conditions de participation

L'épreuve (non affiliée à la FFC) est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non. Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

S'être acquitté des droits d'inscription.

Se conformer au présent règlement.

Se conformer à l'équipement obligatoire.

Télécharger les documents obligatoires sur le site d'inscription en ligne :

- licence compétition en cours de validité ou certificat médical de moins d'un an mentionnant la non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition
- l'autorisation parentale pour les mineurs

Être au minimum âgé(e) de 15 ans (année de naissance faisant foi) pour la course classique.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve. Le nombre maximum de participants est librement fixé par l'Organisation.

4. Catégories

Les catégories participantes et récompensées au Naudech Enduro Tour sont les suivantes :

Scratch Homme, 15 ans et plus, (2009 et avant)

Cadet H – U17, 15-16 ans, (2009 et 2008)
Juniors H – U19, 17-18 ans, (2007 et 2006)
Espoir H – U21, 19-20 ans (2005 et 2004)
Senior H – de 21 à 29 ans (entre 2003 et 1995)
Master 30, de 30 à 39 ans (entre 1994 et 1985)
Master 40, de 40 à 49 ans (entre 1984 et 1975)
Master 50+, 50 ans et plus (1974 et avant)
Scratch Dame, 15 ans et plus, (2009 et 2008)
Cadette – U17, 15-16 ans (2009 et 2008)
Junior F – U19, 17-18 ans, (2007 et 2006)
Espoir F – U21, 19-20 ans (2005 et 2004)
Senior F – de 21 à 29 ans (entre 2003 et 1995)
Master 30 F, de 30 à 39 ans (entre 1994 et 1985)
Master 40 F, de 40 à 49 ans (entre 1984 et 1975)
Master 50+ F, 50 ans et plus (1974 et avant)

Concernant la course VTTAE, une seule batterie est autorisée. Trois catégories seront récompensées :
Scratch Homme, 15 ans et plus, (2009 et avant)
Master 40, de 40 à 49 ans (entre 1984 et 1975)
Master 50, de 50 à 59 ans (entre 1974 et 1965)
Master 60, 60 ans et plus (1964 et avant)
Scratch Dame, 15 ans et plus (2009 et avant)

Catégorie Endurigide – une seule récompense sans distinction d'âge ni de genre.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

5. Inscription

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via le site internet :
https://www.njuko.net/naudechtour_olargues2024/

Il sera possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration. Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est annoncé hors frais de dossier Ndjuko.

Pour valider définitivement l'engagement, les inscrits devront fournir à l'Organisation via téléchargement au moment de leur inscription en ligne :

- une copie de licence FFC avec la mention certificat médical ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale dûment signée pour les mineurs

Dans le cas où le téléchargement de ces documents aurait échoué – et uniquement dans ce cas – vous devrez présenter ces documents lors du retrait des plaques.

Tout engagement est ferme et définitif, passé le délai légal de rétractation de 15 jours. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de ce délai, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

Les inscrits peuvent transférer/céder leur place à un autre participant jusqu'au 24 mars 2024.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

6. Contrôle administratif et technique

Le retrait des dossards se fera la veille de la compétition (samedi 30/03) entre 14h et 19h). Aucun retrait de dossard ne pourra être effectué après 19h. En revanche, les retardataires pourront venir retirer leur dossard le matin même (dimanche 31 mars) entre 7h et 8h.

Lors du retrait des dossards, il ne sera pas nécessaire de présenter ni son vélo ni sa protection dorsale homologuée.

Par ailleurs pour veiller au bon respect du règlement, des contrôles aléatoires seront effectués tout au long de la course. En cas d'infraction, les coureurs seront immédiatement mis hors course.

7. Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de du Naudech Enduro Tour les pilotes équipés de VTT (avec des roues de 26 pouces minimum) dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Les concurrents n'ont le droit d'utiliser qu'un seul et unique VTT tout au long de la compétition. En cas de casse matériel (cadre, fourche et roues), les coureurs doivent le signaler à la direction de course. En cas de changement de l'ensemble ou une partie du VTT, les coureurs seront pénalisés de 5 minutes sur le temps scratch total s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront mis hors course.

Il est impératif - sous peine d'une pénalité de 5 minutes - de porter sa plaque de guidon.

8. Equipement

VÉLO : un VTT All Mountain/Enduro est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

PROTECTIONS : La participation au Naudech Enduro Tour requiert les protections et l'équipement suivants :

- Casque XC/jet obligatoire. Intégral/intégral à mentonnière amovible vivement conseillé.
- Gants longs obligatoires.
- Protection dorsale homologuée CE
- Genouillères ou protège genoux/tibia obligatoires.
- Sifflet obligatoire.
- Téléphone portable obligatoire.

Le port de ces équipements est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales). Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course. Des contrôles inopinés peuvent être organisés sur le parcours.

9. Parcours

Les tracés de l'épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort.

Au programme (susceptible d'être modifié) de la course : 4 spéciales chronométrées coupées de liaisons non chronométrées à effectuer à VTT et/ou à pied.

Les tracés seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalises. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte. Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

10. Reconnaissances

Sauf mentions contraires, les reconnaissances à vélo des parcours ne sont pas interdites.

En revanche, **les reconnaissances avec des rotations en véhicule ne sont pas autorisées.**

11. Briefing

Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing qui se déroulera une dizaine de minutes avant le départ.

12. Déroulement de la course

A l'horaire prévu chaque participant sera pointé avant de s'élancer du paddock central en direction de la première liaison.

Les spéciales sont des parcours chronométrés dont le profil est majoritairement descendant. La durée des spéciales n'est pas normalisée, tout comme leur dénivelé et leur profil.

Les départs des spéciales sont cadencés. Chaque coureur se verra remettre ses horaires de départ au moment du retrait des plaques. Le concurrent devra se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible. En cas de non-respect de ces consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

A noter que tout pilote se présentant en retard au départ se verra infliger une pénalité.

Le concurrent, lors de la spéciale, ne devra pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

Le concurrent lors de la liaison ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne. Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

13. Assistance

L'entraide extérieure aux coureurs inscrits est interdite, en liaisons et spéciales, pour toute notion de remplacement de matériel et de ravitaillement (hors zones prévues par l'organisation). L'assistance technique et les ravitaillements personnels (par les accompagnateurs) sont seulement autorisés dans le paddock central ou sur le parking coureurs. Des sanctions et pénalités sont prévues en cas de non-respect du règlement.

14. Classement et récompenses

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées ainsi que les pénalités éventuelles.

Au terme de l'épreuve, des récompenses seront attribuées aux concurrents en fonction des résultats.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix sera obligatoire. Les prix et prize money ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

15. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès du collège des commissaires. Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

16. Assurance

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie. L'Organisation prévoira, au moment des inscriptions en ligne, un forfait assurance à prix réduit.

17. Droit à l'image

Par sa participation au Naudech Tour, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Naudech Tour en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18. Loi informatique et liberté

Cette compétition est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.